

L'OFAC a mis en place un nouveau système de surveillance

## Inspections et audits réguliers chez Skyguide

**Depuis 2002, l'OFAC a mis en place au fur et à mesure un nouveau système de contrôle de Skyguide, l'entreprise suisse chargée du contrôle aérien. L'office contrôle régulièrement les prestations et le travail de Skyguide par des audits et des inspections.**

A la fin des années 90, en raison de la libéralisation qui s'amorçait, l'organisation européenne du contrôle aérien Eurocontrol a commencé à établir de nouvelles exigences réglementaires de sécurité (Eurocontrol Safety Regulation Requirements, ESARR) applicables au contrôle aérien en Europe. Ces règles portent sur sept domaines. Dans cinq d'entre eux, les règles devront être introduites et appliquées d'ici 2006 dans les 32 pays membres, dont la Suisse. Il s'agit des chapitres suivants: système de gestion de la sécurité, notification et évaluation des événements liés à la sécurité, évaluation et atténuation des risques, licences octroyées aux contrôleurs aériens et au personnel technique ainsi que règles applicables aux logiciels utilisés dans le contrôle aérien. A l'heure actuelle, les exigences concernant les dispositions-cadres nationales dans le domaine de la sécurité des services de contrôle aérien et les règles générales relatives au déroulement du contrôle aérien ne sont pas encore prêtes. Leur introduction n'est pas encore programmée.

### Nouveau système de surveillance

En 2002, vu les développements chez Eurocontrol, l'OFAC a commencé à élaborer un nouveau concept pour la surveillance de Skyguide et à l'appliquer au fur et à mesure. Comme il est d'usage pour ce genre de processus, la mise en œuvre des critères correspondants par Skyguide se fait par des audits et par des inspections. Par des audits d'introduction, l'OFAC a par exemple contrôlé en septembre 2003 et en janvier 2004 la mise en place et l'évolution du système de gestion de la sécurité chez Skyguide. Les résultats ont permis de définir des améliorations, par exemple dans le traitement des indicateurs et des objectifs de sécurité qui, en tant qu'instrument de gestion, permettent des interventions rapides et appropriées dans l'intérêt de la sécu-

rité aérienne. L'intégralité du système de gestion de la sécurité sera opérationnelle cet été et son efficacité sera contrôlée par un audit final de l'OFAC.

S'agissant de la notification et de l'évaluation d'événements liés à la sécurité (par exemple le rapprochement de deux appareils en dessous d'une distance minimale), l'audit d'introduction a eu lieu en novembre 2003. Depuis près de trois ans déjà, le traitement des événements chez Skyguide est conforme aux critères uniformes d'Eurocontrol. Ceci permet d'identifier rapidement les améliorations potentielles et, du fait que les données sont plus faciles à comparer, de tenir compte des expériences des autres pays lors des décisions.

Pour l'octroi de licences aux contrôleurs aériens, Skyguide a, à fin 2003, adapté les cycles de formation et le déroulement du travail au système d'Eurocontrol. C'est ce que l'OFAC a constaté lors d'un audit en février dernier. Pour l'octroi des licences au personnel de Skyguide, l'année en cours constitue une période de transition. D'ici fin 2004, tous les contrôleurs aériens auront accompli leur cours annuel obligatoire de mise à niveau conformément au nouveau système compatible avec les règles d'Eurocontrol.

### L'augmentation du nombre des inspections implique un renforcement des effectifs

L'OFAC ne se borne pas à contrôler par des audits l'introduction et le fonctionnement continu du contrôle aérien dans les domaines précités. Il effectue également des inspections inopinées dans les différents secteurs de Skyguide, l'objectif étant d'effectuer plus régulièrement de tels «contrôles surprises». L'OFAC ne dispose toutefois pas des ressources en personnel nécessaires à cet effet. A l'heure actuelle, ces tâches sont accomplies par deux inspecteurs travaillant à temps partiel. Dans le cadre du projet de réorganisation Topas, il est prévu d'allouer 60 postes supplémentaires pour la surveillance de tous les acteurs de l'aviation civile suisse. L'OFAC prévoit d'affecter une partie de ces ressources au renforcement de la surveillance de Skyguide.